

# 2019

## Conditions Tarifaires

### MEMBRES JOUEURS

Étudiants - renseignements à l'accueil	COTISATION JEUNE	ENFANT DE MEMBRE JOUEUR*
9 ans et moins (né à partir du 01/01/2010)	110 €	77 €*
de 10 à 12 ans (né entre 2007 et 2009)	200 €	140 €*
de 13 à 17 ans (né entre 2002 et 2006)	330 €	231 €*
de 18 à 21 ans (né entre 1998 et 2001)	410 €	287 €*

\***Réduction familiale** : pour tout jeune de moins de 21 ans dont l'un des parents est membre joueur, la cotisation sera réduite de 30 % pour le 1<sup>er</sup> enfant, 40 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant et de 50 % pour les suivants.

	INDIVIDUEL	MÉNAGE
<b>DROIT D'ENTRÉE à partir de 26 ans</b>	150 €	300 €
<b>COTISATIONS</b>		
de 22 à 25 ans ( né entre 1994 et 1997 )	520 €	780 €
de 26 à 30 ans ( né entre 1993 et 1989 )	810 €	1215 €
de 31 à 35 ans ( né entre 1984 et 1988 )	985 €	1475 €
de 36 à 40 ans ( né entre 1979 et 1983 )	1415 €	2115 €
de 41 à 74 ans ( né entre 1945 et 1978 )	1860 €	2780 €
de 75 ans et plus ( né en 1944 et avant )	1415 €	2115 €
Conjoint d'un joueur décédé	1415 €	
Membre commun Bondues ou Brigode	1415 €	2115 €
Caution badge	10 €	20 €

L'âge considéré sera celui atteint en 2019. C'est l'âge du mari qui détermine la cotisation du ménage. La naissance d'un enfant exonère la mère de cotisation pendant un an. Seuls les membres à jour de leur cotisation ont accès aux installations du Club et du terrain.

<b>TAXE FÉDÉRALE :</b>	1 % sur les cotisations	
<b>LICENCE FÉDÉRALE :</b>	Adulte .....	54 €
	Étudiant ( de 1994 à 2000 inclus ) .....	30 €
	Jeune ( de 2001 à 2006 inclus ) .....	19 €
	Enfant (nés à partir de 2007 inclus ) .....	16 €

### MEMBRES NON JOUEURS

	INDIVIDUEL	MÉNAGE
Membre non joueur de moins de 31 ans	141 €	211 €
Membre non joueur de plus de 31 ans	281 €	422 €
Conjoint d'un membre joueur de moins de 31 ans	85 €	
Conjoint d'un membre joueur de plus de 31 ans	171 €	

### MEMBRES PRACTICE - Accès exclusivement au practice

Abonnement practice annuel	232 €
Abonnement practice 6 mois pour les étudiants	116 €
Abonnement practice membres non joueurs	116 €

## ADMISSION

---

L'admission d'un nouveau membre est soumise à l'acceptation du Comité.

Il doit être présenté par un parrain, membre de l'Association du Golf du Sart depuis minimum 6 mois et âgé d'au moins 25 ans. Le parrain bénéficiera d'une remise de 10% de la cotisation de son filleul l'année suivante. Si toutefois, le candidat n'avait pas de parrain, un membre du Comité prendra contact avec celui-ci pour le rencontrer.

## DROIT D'ENTRÉE

---

Le droit d'entrée est dû dès l'admission. Toute démission entraîne la perte du bénéfice du droit d'entrée.

Toutefois, un membre peut, en s'acquittant de la cotisation de membre non joueur, conserver le bénéfice de son droit d'entrée de joueur, et ce aussi longtemps qu'il cotise en qualité de non joueur.

Les enfants de membres de moins de 31 ans qui, en raison de leur éloignement, prennent le statut de membres non joueurs peuvent jouer 6 fois gratuitement.

## ASSURANCES OPTIONNELLES

---

Elles comportent notamment le remboursement partiel de la cotisation annuelle en cas d'incapacité justifiée médicalement ou de déménagement à plus de 100 kms (renseignements sur le site de FFG : [www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) ou à l'accueil ). À défaut d'assurance complémentaire, les cotisations ne seront pas remboursées ni prolongées par le Club.

## CERTIFICAT MÉDICAL

---

Nous vous rappelons que le certificat médical est OBLIGATOIRE pour participer aux compétitions.

### LOCATION CASIERS

---

#### MODÈLE A

1 sac : 53 €/an

#### MODÈLE B

1 sac + 1 chariot : 75 €/an  
ou 2 sacs

#### MODÈLE C

3 sacs : 118 €/an  
ou 1 sac sur chariot

### LOCATION VOITURETTES

---

#### 18 TROUS

Joueur extérieur : 27 €

Membres : 20 €

#### 9 TROUS

Joueur extérieur : 15 €

Membres : 10 €

#### ABONNEMENTS (Uniquement pour les membres)

10 fois 18 trous : 150 €

10 fois 9 trous : 75 €

### LOCATION BATTERIES

---

Pour les détenteurs d'un chariot électrique, l'utilisation de l'espace de recharge de batteries, se trouvant dans la grange des sacs, est soumis à un tarif de **30 € pour l'année.**

